

soyons pas obligés d'attendre que les Communes aient terminé leur longue discussion et nous aient fait parvenir des mesures législatives. Comme résultat de cette tradition, certains de nos collègues des extrêmes Est et Ouest ne viennent qu'après l'ajournement. Leur sagesse est louable. Je ne serais pas surpris que le débat sur l'Adresse se prolonge aux Communes, et je sais qu'après ce débat, il y aura discussion de la convention entre le Canada et les Etats-Unis et des modifications aux conventions entre le Canada et les autres pays de l'empire britannique. Dans les circonstances, je n'hésite pas à suggérer un ajournement assez long après lequel nous attendrons probablement encore les Communes.

Lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, je propose qu'elle reste ajournée jusqu'au mardi, quatorze février, à huit heures du soir.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne au mardi quatorze février à huit heures du soir.

SÉNAT

Mardi, 14 février 1939.

La séance est ouverte à huit heures du soir, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

COMITÉ DES BANQUES ET DU COMMERCE

CHANGEMENT PARMI LES MEMBRES

L'honorable M. DANDURAND: Honorables sénateurs, avec le consentement du Sénat, je désire proposer que la composition du comité permanent des banques et du commerce soit modifiée. La listes des membres de ce comité, comme nous le voyons à la page 16 de nos *Procès-verbaux*, inclut le nom de l'honorable sénateur de Sorel (l'honorable M. Wilson). Comme l'honorable sénateur ne se sent pas assez bien pour assister aux séances du Sénat à cette session, malgré que sa santé se soit améliorée quelque peu, il m'autorise à rayer son nom de tous les comités. Il me semble que nous devrions substituer "Rockliffe" à "Sorel". Je suppose que ce changement peut être effectué...

Le très honorable M. MEIGHEN: Par une motion.

L'honorable M. DANDURAND: Je propose donc que le nom de l'honorable sénateur de Sorel soit biffé, et que le nom de l'honorable sénateur de Rockliffe lui soit substitué.

(La motion est adoptée.)

PANÉGYRIQUE DE FEU LE PAPE PIE XI

L'honorable RAOUL DANDURAND: Honorables sénateurs, il m'incombe de transmettre au Sénat le message que le premier ministre du Canada et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a adressé au ministre de Sa Majesté britannique à la cité du Vatican à l'occasion de la mort de Sa Sainteté le pape Pie XI. Voici le message:

Ottawa, le 10 février 1939.

Je vous prie de bien vouloir transmettre à Son Excellence le secrétaire d'Etat du Saint-Siège le témoignage de sympathie du Gouvernement canadien dans le deuil où la mort de Sa Sainteté le pape Pie XI vient de plonger la Cité du Vatican et l'Eglise catholique romaine, témoignage dont le texte suit:

"Le Gouvernement du Canada désire se joindre aux autres Etats pour exprimer le vif chagrin que lui cause la mort de Sa Sainteté le pape Pie XI. La douleur profonde qu'éprouvent les fidèles de l'Eglise catholique romaine du monde entier sera partagée par tout le Canada car le dévouement du pape Pie XI au progrès spirituel du genre humain a valu à Sa Sainteté l'admiration et l'estime de la nation."

Qu'il me soit permis, en ma qualité de représentant du Gouvernement en cette Chambre, d'ajouter que j'abonde dans le sens des vues contenues dans ce message. Je suis convaincu que ce prélat hautement cultivé, dans ses nombreux appels concernant le bien-être de toutes les nations, a exposé des doctrines approuvées par tous les êtres humains bien pensants, indépendamment de leurs croyances religieuses. En conseillant la tolérance, la paix, l'amitié et en désapprouvant le nationalisme étroit, les divisions de races et l'absolutisme, il a eu l'approbation de la conscience universelle. Il était d'autant plus admiré qu'il vivait à l'ombre d'une autocratie qui se faisait une gloire de la soi-disant vertu de la puissance et de l'esprit d'agression. Notre reconnaissance lui a été acquise à cette époque agitée, lorsque sa voix s'est élevée en faveur des principes de justice et de paix en Europe et dans tout l'univers.

Le très honorable ARTHUR MEIGHEN: Honorables membres, il sied très bien que le leader du Gouvernement en cette Chambre communique à cet honorable corps législatif le message envoyé par le ministère, au nom du peuple canadien, au secrétaire d'Etat du Vatican, à l'occasion de la mort de Sa Sainteté le pape Pie XI. Même ceux parmi nous qui ne se conforment pas aux doctrines de l'Eglise dont il était le chef, sont en état d'apprécier les services signalés qu'il a rendus non seulement à sa propre Eglise, mais à tout l'Univers, car nous aussi comprenons bien la force vitale de ses exhortations en faveur de la restauration des principes de moralité